Sahara marocain : Le Conseil de sécurité de l'ONU tient des consultations à huis clos

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur Publié le : 21-04-2023 11:54:14

Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu, à New York, des consultations à huis clos sur la question du Sahara marocain. Ces consultations régulières sont prévues par la résolution 2654 du Conseil adoptée le 27 octobre dernier.

Selon des sources bien informées au siège de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité ont été briefés mercredi par l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, ainsi que par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Minurso, Alexander Ivanko.

Selon ces mêmes sources, l'initiative marocaine d'autonomie a été largement appréciée et soutenue par un grand nombre des membres du Conseil qui ont considéré qu'elle constitue la solution sérieuse, crédible et pragmatique pour mettre définitivement fin au différend régional sur le Sahara marocain. A cet égard, il sied de rappeler que la résolution 2654 et toutes celles qui l'ont précédées depuis 2007 ont consacré la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie.

De même et d'après ces sources, les membres du Conseil de sécurité ont unanimement réaffirmé leur soutien au processus politique exclusivement onusien qui vise à parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis à la question du Sahara marocain. Les membres ont tous apporté une nouvelle fois leur appui aux efforts de M. de Mistura pour relancer le processus politique onusien, consacré dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007. Dans ce cadre, la reprise des tables-rondes, avec la participation notamment du Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, a été mise en relief. Le processus des tables rondes a été réaffirmé dans la résolution 2654, et dans celles qui l'ont précédé depuis 2018, comme seul cadre pour la tenue du processus politique, rappelle-t-on.

Les membres du Conseil ont également exprimé leur appréciation pour l'organisation par l'Envoyé personnel, à la fin du mois de mars dernier, au siège de l'ONU à New York, de consultations bilatérales informelles, notamment avec le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, confirmant ainsi le statut de l'Algérie en tant que partie principale à ce différend régional qu'elle a créé et qu'elle maintient depuis un demi-siècle, au mépris des intérêts et du destin commun des peuples des cinq Etats membres de l'Union du Maghreb arabe.

Il y a lieu de rappeler également que le rôle de l'Algérie a été consacré dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2018, y compris la 2654 qui lui demande de rester engagée dans le processus des tables rondes dans un esprit de réalisme et de compromis en vue de le faire aboutir. Malheureusement, l'Algérie poursuit sa violation des résolutions du Conseil de sécurité et donc du droit international en refusant de prendre part aux tables rondes, alors que deux de ses anciens ministres des Affaires étrangères, en l'occurrence Lamsahel et Lamamra y avaient pris part respectivement en septembre 2018 et mars 2019.

Ces sources bien concordantes au sein de l'ONU ont indiqué que d'autres membres du Conseil se sont félicités de la stabilité et de la prospérité qui règnent au Sahara marocain en mettant en relief le développement tous azimuts que connaissent les provinces du Sud du Royaume grâce au nouveau modèle de développement de ces provinces, ce qui constitue un démenti cinglant des allégations fallacieuses de l'Algérie et de sa marionnette le « polisario » au sujet de la situation au Sahara marocain et de l'existence d'un soi-disant conflit.

De même, l'ouverture de consulats généraux dans les villes de Laâyoune et Dakhla a été mise en exergue lors de ces consultations au même titre que la reconnaissance grandissante de la marocanité du Sahara par la communauté internationale.

Par ailleurs, l'attachement du Maroc au cessez-le-feu et sa coopération fructueuse avec la Minurso en vue de faciliter la mise en oeuvre de son mandat de supervision du cessez-le-feu ont été mis en exergue lors de ces consultations.

La renonciation par le « polisario », sur ordre de l'Algérie, au cessez-le-feu a fait l'objet de grandes préoccupations des membres du Conseil qui ont enjoint à ce groupe séparatiste de retourner au cessez-le-feu.

Les obstructions du « polisario » aux activités de supervision du cessez-le-feu de la Minurso, notamment ses violations des accords militaires et de la liberté de mouvement et le blocage des convois d'approvisionnement, ont été dénoncés par les membres du Conseil qui ont exigé de mettre fin à ses violations condamnables.

La renonciation par le « polisario » au cessez-le-feu et ses atteintes inadmissibles à la Minurso ont été mises à nu par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport au Conseil en octobre dernier.